



## Déclaration de la Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT

### COVID-19 : LA SANTE AVANT TOUT !

La situation inédite et sans précédent de crise sanitaire, que nous traversons en France et dans le monde, nous invite à prendre toutes les mesures de prévention pour assurer la sécurité et la santé de l'ensemble de la population.

Cette situation génère, pour les salariés présents sur les sites d'activité, un état d'inquiétude et de panique grandissante.

De plus les employeurs se doivent de prendre toute leur part de responsabilité sur le plan collectif face à l'urgence sanitaire nationale et internationale.

Le plan général de confinement, annoncé par le Président de la République, impose que **les entreprises prennent immédiatement toutes les mesures nécessaires, pour que l'immense majorité des salariés n'aient pas à se rendre sur leur lieu de travail**. Cela doit être la priorité à l'heure actuelle car de l'isolement des personnes dépendra la durée de l'épidémie. La FTM-CGT appelle à la fermeture de toutes les entreprises dont l'activité n'est pas vitale à la gestion de la situation actuelle.

Il faut par conséquent :

- Favoriser au maximum le télétravail
- Ouvrir des négociations partout pour définir les modalités de mise en place du chômage partiel.

Ces négociations doivent permettre de **maintenir la rémunération des salariés confrontés au chômage partiel ; l'employeur devant assumer la différence non prise en charge par les règles légales d'indemnisation** (c'est un « manque à gagner » qui correspond à 16% du salaire net environ). Les profits notamment des grandes entreprises doivent être mis à contribution. La solidarité nationale et la santé de la population n'ont pas de prix.

Le Président de la République indiquait, dans son intervention, que seules les entreprises répondant à des activités « vitales » pour le pays se devaient de maintenir leur fonctionnement.

Nous sommes, bien entendu, conscients qu'il faille garder un certain nombre d'activités en fonctionnement et en particulier celles liées à la santé, l'alimentation, l'énergie et la sécurité. Pour autant il n'est pas de la seule responsabilité des employeurs de définir au sein d'une entreprise ce qui est "vital" et ce qui ne l'est pas. Pour répertorier ces activités il faut que les organisations syndicales y soient associées. Pour la FTM-CGT nous pensons que la très grande majorité de secteurs de la métallurgie ne sont pas vitaux et doivent être arrêtés immédiatement et jusqu'à nouvel ordre.

**Concernant les salariés qui devront poursuivre leur activité professionnelle sur leur lieu de travail, une organisation du travail stricte doit être négociée permettant de les sécuriser au mieux. Ils devront également bénéficier d'indemnités exceptionnelles venant reconnaître leur engagement particulier en situation à risque.**

Nous interpellons également l'UIMM, patronat de la métallurgie, qui a aussi un rôle important à assumer, celui de fédérer ses adhérents qu'ils soient donneurs d'ordres (les Groupes) ou sous-traitants et prestataires (PME) dans une même démarche, celle qui se nomme : intérêt général !

Nous notons des situations différenciées dans les entreprises ; arrêt total d'activité, chômage partiel, par endroit les salariés sont en grève pour faire appliquer les mesures sanitaires fondamentales ou encore en droit de retrait individuel ou collectif. La FTM-CGT demande qu'il n'y ait aucune sanction par les directions d'entreprises, de quelque manière que soit, à l'encontre des salariés.

A tout moment, La direction fédérale restera pleinement mobilisée et à la disposition de ses syndicats.

**La situation des salariés les plus précaires (CDD, intérimaires, alternants, prestataires...) est aussi à prendre en compte sans faire de différence avec les salariés en CDI.**

La Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT est disponible pour rencontrer tout interlocuteur, patronal ou étatique, pour trouver les meilleures solutions nous permettant de sortir au plus tôt de cette situation de crise. Notre ligne directrice sera, bien entendu, l'intérêt général et l'intérêt du monde du travail à travers les salariés dont l'engagement permet chaque jour d'assurer l'activité des entreprises du pays.